C O A L I T I O N
pour la protection des investisseurs

APPEL POUR UNE POLITIQUE NATIONALE INTEGREE D'EPARGNE POUR RESTAURER LA CONFIANCE DANS LES SYSTEMES D'INVESTISSEMENT

Les scandales de fonds mutuels en 2005 et le dernier soubresaut des fiducies de revenu révèlent un état croissant et général d'insécurité financière parmi le public. Les consommateurs qui achètent des postes de radio, des aspirateurs électriques ou des abonnements de magazines se sentent mieux protégés qu'en investissant des dollars durement gagnés dans des fonds mutuels.

Non seulement le stock d'épargne au Québec paraît-il insuffisant pour satisfaire les besoins à moyen et long terme mais les Québécois ne réussissent pas à rattraper leur retard par rapport aux Canadiens, avec un taux d'épargne qui s'est effondré depuis trente ans[i]. L'impression de frais financiers élevés, de manque de concurrence, d'une profonde mutation des caisses de retraite[ii] qui reportent sur le particulier toute la responsabilité fiduciaire et la complexité croissante des instruments contribuent à décourager les épargnants à investir sagement et efficacement.

Pour éviter le cauchemar social qui pointe à l'horizon si les Québécois ne réagissent pas rapidement pour combler leur écart, des professionnels de la finance, des politiques et des académiciens lancent un appel pour l'établissement d'une Politique de l'épargne et de l'investissement nationale (PEIN). Ils ont joint la Coalition pour la protection des investisseurs pour sonner l'alarme et restaurer la confiance dans les systèmes d'épargne et d'investissement à travers le Québec.

Parce que le bras droit ignore souvent ce que le bras gauche fait au sein de l'État, le temps est venu de coordonner plus activement les politiques entre les Ministères des finances, du revenu, de la famille, de la justice (responsable de la loi sur la protection du consommateur) et de l'emploi pour faciliter l'accessibilité au marché et relever le taux d'épargne. Nous ne pouvons plus continuer à appliquer une politique mosaique lorsque le ministère de l'emploi propose un statut de responsabilité fiduciaire aux sociétés de gestion, statut qui est ignoré par le Ministère

des finances et l'Autorité des marchés financiers. Nous ne pouvons renforcer la sécurité des fonds collectifs sans tenir compte des politiques d'ensemble de protection des consommateurs. Et la sécurité des caisses de retraite dépend d'économies d'échelle beaucoup plus efficaces pour extraire de chaque point de base plus de revenus pour les générations de demain.

Parmi les seize recommandations effectuées dans un mémoire déposé à la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale du Québec, quatre sont fondamentales pour établir une politique nationale :

- La convergence fiduciaire : l'équilibre de gouvernance des fonds collectifs doit être simplifié et renforcé en faveur des investisseurs dans l'esprit de la responsabilité fiduciaire pleine et entière que préconise le Projet de loi 30. Les dépositaires et conservateurs de titres ont besoin de plus de pouvoirs et de responsabilités, comme en Europe, pour faire contrepoids au rôle des sociétés de gestion. On assiste à un **formidable transfert de risque** des institutions (gouvernements, employeurs, institutions financières) vers les particuliers qui exige une adaptation de la **réglementation.**
- Fonds d'indemnisation anti-fraude : réduire la crainte des investisseurs et restaurer la confiance en augmentant la protection contre la fraude. Ceci faciliterait l'accès au marché des plus petites sociétés de gestion et stimulerait la concurrence. **Le fonds serait financé conjointement par les investisseurs et les gestionnaires de fonds**, sur le modèle de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC). La protection couvrirait la fraude et la négligence fiduciaire par des fonds et des sociétés de gestion enregistrés, réglementés et notés au Canada. Si ce projet risque d'augmenter les frais d'opération de l'industrie, ces coûts marginaux seraient amplement compensés par un marché mieux régulé, transparent.
- Gouvernance des fonds : l'industrie prévient constamment les investisseurs que la performance passée ne garantit par la performance future. Or, les seules données accessibles à la majorité des investisseurs sont justement des tableaux de classement de performance. Au lieu de porter toute notre attention sur les produits, il est **impératif de s'intéresser davantage à ceux qui les font, soit les sociétés de gestion**. C'est eux qui sont désormais au centre du marché. Leur comportement peut modifier beaucoup d'habitudes : les critères d'allocation de ressources, le développement d'investissements socialement plus responsables, le contrôle des initiés, le suivi des pratiques de meilleure exécution, etc. Et pourtant, c'est une profession qui au Québec, comme du reste ailleurs au Canada, est peu **représentée.**
- Observatoire national de l'épargne : un **Observatoire préparera un diagnostic annuel sur l'état de l'épargne** et de l'investissement au Québec et sur les dernières tendances et mouvements de flux, stimulera la recherche sur les meilleures façons de relever le taux d'épargne et fera des recommandations

régulières au Législateur, aux coordonnateurs politiques, aux professionnels de l'industrie et aux investisseurs-épargnants. Cela se fera avec de concert avec l'Institut de la Statistique du Québec et Statistique Canada, le réseau universitaire et le secteur privé.

- Appel lancé à Montréal, le 16 novembre 2006 par:

***Claude Béland**, ancien président du Mouvement Desjardins*

***Claude Castonguay**, ex-président du Groupe La Laurentienne et Fellow invité au Centre interuniversitaire de recherche CIRANO*

***Rosaire Couturier,** ancien président-directeur général de l'Institut des banquiers canadiens et membre du conseil d'Universitas*

***René Delsanne,** professeur de mathématiques, Université du Québec à Montréal (UQAM) et membre du conseil de plusieurs caisses de retraite (UNWRA, Banque Laurentienne, Ville de Montréal, Université du Québec)*

***Andrée De Serres**, professeur, Université du Québec à Montréal (UQAM), directrice du programme MBA en financement d'entreprise et co-directrice du Groupe interdisciplinaire de recherche en éthique financière (GIREF)*

***Reynald Harpin,** responsable de la gestion des actifs des caisses de retraite) jusqu'en février 2005, expert-conseil en placement, administrateur de diverses sociétés et membre de comités de placement et de retraite*

***Pierre Fortin,** professeur, Département des sciences économiques, Université du Québec à Montréal (UQAM), et ancien président de l'Association canadienne d'Economique*

***Holger Kluge**, ancien président de CIBC pour les particuliers et les entreprises et membre du conseil de Husky Oil, Hutchison Whampoa Ltd, Hongkong Electric Holdings Ltd et de ShoppersDrug Mart*

***Bernard Landry**, ancien premier ministre du Québec et ministre des Finances*

***Jean-Luc Landry,** associé principal de LandryMorin et président sortant de l'Association des conseillers financiers du Québec*

***Robert Pouliot**, vice-president et co-fondateur du Centre d'excellence fiduciaire (CEFEX)*

***Michel Roux**, doyen, Faculté de Sciences économiques et de Gestion, Université Paris 13 et co-fondateur du Groupe interdisciplinaire de recherche en éthique financière (GIREF)*

***Yves Séguin**, ancien ministre québécois des Finances, auteur du rapport de la Commission sur le déséquilibre fiscal et membre du conseil d'Interinvest.*

Organismes ayant accordé leur appui au mémoire de la Coalition

***Confédération des Syndicats Nationaux** (CSN), représentée par Claudette Carbonneau, présidente (www.**csn**.qc.ca) - On estime que la CSN compte environ 300,000 membres.*

***Fédération des Aînés du Québec (FADOQ),** représentée par Karine Genest, directrices des programmes (www.**fadoc**.ca) - Le FADOQ parle au nom de 282,000 aînés répartis dans 847 clubs à travers le Québec.*

***Mouvement d'Education et de Défense des Actionnaires** (MEDAC), représenté par Claude Béland, administrateur (www.**medac**.qc.ca)*

***National Pensioners & Senior Citizens Federation** (NPSCF), représentée par Art Field, président (http://npscf.org) - La National Pensioners & Senior Citizens Federation représente 450 chapitre d'aînés et clubs à travers le Canada, avec un million de membres ainés de plus de 50 ans.*

Small Investors Protection Association *(SIPA), (Association pour la protection des petits investisseurs), représenté par Stan Buell, président (www.sipa.ca/home.htm) - Avec siège social à Markham, Ontario, la SIPA a plus de 500 membres répartis dans neuf provinces avec des représentants en Ontario, Alberta et Colombie-Britannique.*

---

[i] Le taux d'épargne du Canada et du Québec a atteint son plus bas niveau depuis la Grande Dépression en chutant à 1% au cours de 2005 et 2006 contre une moyenne d'environ 4% à 5% entre 1993 et 2004 et plus de

dix pour cent de 1973 à 1993.

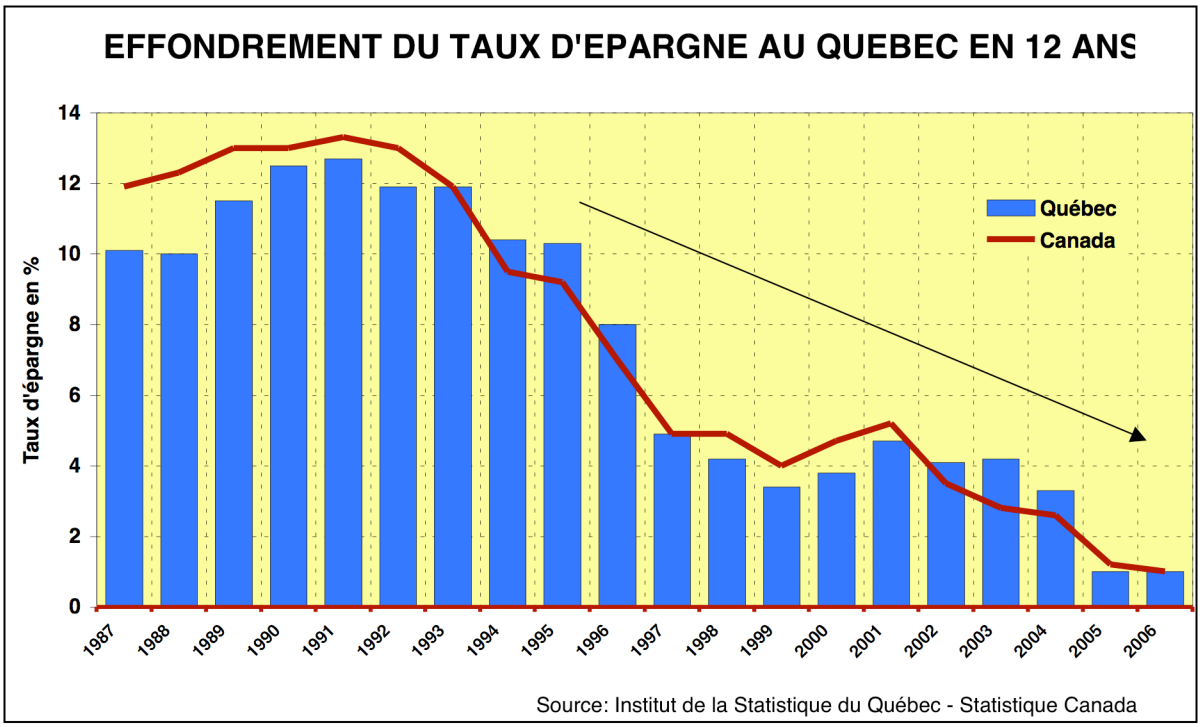

[ii] Diverses sources estiment que 80% des caisses de retraites au Canada sont incapables d'honorer leurs futurs engagements auprès de leurs bénéficiaires. Selon un sondage de Watson Wyatt et du Conference Board du Canada, 61% des directeurs financiers prédisent que la crise des retraites au Canada s'accentuera probablement au cours des prochaines années.